

le 30 décembre  
arbitrage dans  
les différends collectifs entre patrons et ou-  
vriers.

3<sup>e</sup> — Intervention des Syndicats ouvriers.

## Pavillon Syndical et Coopératif

*Assemblée générale tenue le 31 mars  
au Palais du Travail*

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence du citoyen Giémont, assisté des citoyens Aulagnier et Steinmetz.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Une longue discussion s'élève entre le représentant du Syndicat des menuisiers et l'ancien chef de chantier. Ils se reprochent réciproquement des faits que je suis obligé de passer sous silence.

Aulagnier dit que nous ne sommes pas venus pour entendre des discussions personnelles, et fait un appel à la bonne volonté de tous, pour que la réunion se termine dans de bonnes conditions.

Sur la demande de plusieurs délégués, les votes seront faits à mains levées, avec les cartes de délégués.

Le rapport de la Commission d'enquête est très sévère pour l'ancien délégué administrateur. Il lui reproche surtout d'avoir fait certains achats, dans la maison la plus réactionnaire de Paris.

Le rapport de la Commission de contrôle, reconnaît la plus parfaite régularité des comptes, mais il reproche au Conseil d'administration d'avoir donné plein pouvoir à son délégué, lequel n'ayant aucune qualité d'administrateur, n'agissant qu'à sa guise, et ne rendant compte de ses actes que lorsqu'il était impossible d'y apporter une modification quelconque.

Il reproche ensuite à un grand nombre d'ouvriers et de chefs de chantier de ne pas avoir fait tout leur devoir.

La situation financière est très délicate, nous la connaissons déjà.

Plusieurs délégués espèrent que la nouvelle administration, à la suite de ces faits, élaborera un nouveau règlement, lequel devra être strictement appliqué à la reprise des travaux.

Béguin, l'administrateur-délégué, nous explique nettement dans quelle situation nous nous trouvons aujourd'hui.

Le bail du terrain n'est toujours pas renouvelé, mais il est certain que le Conseil municipal nous donnera un bail pour 99 années.

Mordant fait un appel de solidarité, pour venir en aide aux 150 créanciers du Palais. L'assemblée par un vote unanime décide de faire circuler des listes de souscription.

Mordant fait savoir en outre que le Conseil d'administration étudie en ce moment une combinaison qui nous permettra de continuer les travaux, aussitôt que le Conseil municipal aura renouvelé le bail.

Chevalier, trésorier, demande le remplacement de toutes les Commissions.

Le délégué des Ornemanistes lui répond que le Conseil d'administration ayant fait jusqu'aujourd'hui toutes les démarches, auprès des Pouvoirs publics, doit rester jusqu'à la réunion du mois de mai, pour nous apporter le renouvellement du bail.

Pour donner la force et l'autorité nécessaires à la Commission exécutive, l'assemblée par un vote unanime lui renouvelle la confiance.

A la suite d'une grande discussion, il est décidé à l'unanimité de nommer immédiatement une Commission de 9 membres pour reviser les statuts.

Sont nommés pour les Syndicats :

Les Employés, Egoutiers, Coloristes enlumineurs.

Pour les Coopératives :

La Bourse, l'Egalitaire, Vaugirard.

Pour les Coopératives de production :

Les Bouchonniers, Ornemanistes, la Maçonnerie.

Il est ensuite décidé que la réunion du mois de mai sera exclusivement réservée pour la revision des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h. du soir.

Le délégué permanent,  
Y. STEINMETZ.

# Le L'Assain

s Egoutiers de la Ville de Paris et  
Paraissant tous les dimanches

Abonnements : 6 fr. par an

Les  
au citoyen B... Paris

Guyard devait être une victime de plus à ajouter à la longue liste des victimes de l'égout.

Après une longue carrière, toute de probité, de travail et d'honneur, il succombe, frappé à mort par l'explosion de l'avenue de Versailles, et après de cruelles souffrances.

Devant ces sombres drames, devant ces

narde dans l'égout de la rue Rémusat pour y effectuer sa tâche ordinaire et quotidienne s'est soudain trouvé enveloppé de flammes et mortellement brûlé.

Ses deux camarades, moins grièvement atteints, seront bientôt complètement, je l'espère, dans la période de convalescence.

Celui auquel nous rendons, en ce moment, les devoirs est entré au service des égouts, comme stagiaire en 1871, il le quitta pour payer à la patrie, pendant cinq années, 1874 à 1879, le tribut militaire.

Réintégré en 1881, il fut attaché au service de la batellerie qu'il quittait en 1886 pour entrer au curage proprement dit.

Il était chef cantonnier depuis le 1<sup>er</sup> mai 1895.

Très bon ouvrier, aimé de ses camarades, estimé de ses chefs, c'est avec un serrement de cœur indicible que nous le voyons, alors qu'il était plein de vie, brutalement frappé par la mort.

Il laisse une famille éplorée, à laquelle je ne tenterai pas d'apporter des paroles de consolation, toujours vaines, en présence d'une douleur inconsolable.

Toutefois, qu'il me soit permis d'exprimer à sa veuve et à ses enfants, en notre nom à tous, chefs, collègues et subordonnés, l'hommage de notre vive sympathie et l'expression sincère de notre compassion dont la présence, ici-même, de M. le Directeur des travaux en est un témoignage certain.

Que cet excellent serviteur aille reposer auprès de ses camarades, morts comme lui victimes de leur devoir et de leur dévouement et que le suprême adieu de tous ceux qui l'ont connu l'accompagne dans cette demeure dernière.

Au nom de tous, adieu Guyard.

## ÉCHOS ET NOUVELLES

### Loi du 31 décembre 1900

Art. 5. — La taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères porte sur toutes les propriétés assujetties à la taxe foncière; elle est fixée à 1 066 0/0 du revenu net qui sert de base à la taxe foncière, après déduction du revenu net afférent à ceux des locaux d'habitation d'une valeur locative réelle inférieure à 500 francs qui ne sont pas passibles de la contribution mobilière.

### Un bon métier

Voici, par an, les émoluments d'un « généralissime » :

Solde : 18,000; indemnité de frais de service : 22,000 (!); indemnité dans Paris : 1,800 fr. En tout, 41,800 fr.

Ce qui fait, par jour, la somme rondelette de cent vingt francs.